

Revue de la littérature sur les programmes de formation des entraîneurs sportifs : Une perspective internationale

Espagne

Système de formation des entraîneurs

Les programmes de formation des entraîneurs sont régis par les lois en vigueur et divisés en trois niveaux. Quant à la structure de formation de chaque niveau, elle comprend deux phases : il faut d'abord acquérir des connaissances et compétences générales, puis, dans un deuxième temps, des connaissances propres au sport.

- Niveau 1 : Entraîneur sportif.
 - o Acquisition des compétences permettant de travailler dans le cadre de programmes sportifs communautaires (250 heures).
- Niveau 2 : Entraîneur senior.
 - o Acquisition des compétences permettant d'offrir un entraînement structuré aux jeunes et aux adultes (465 heures).
- Niveau 3 : entraîneur senior.
 - o Acquisition des compétences permettant d'entraîner des jeunes et des adultes de haut niveau (210 heures).

Programmes des fédérations sportives

Chaque fédération est tenue d'offrir une formation propre au sport. Proposés périodiquement, ces cours comportent des volets théoriques et pratiques et reposent tous sur des connaissances communes. Ce contenu doit être acquis préalablement, lors de cours offerts par les centres de formation professionnelle nationaux; y sont abordées des connaissances techniques et scientifiques qui serviront de base à la spécialisation choisie. Après coup, les professionnels de l'éducation physique peuvent demander la permission d'utiliser les sujets étudiés lors de cette formation initiale. Quant aux athlètes de haut niveau, il se peut qu'ils remplissent déjà certaines exigences et possèdent déjà certaines connaissances.

Exigences liées au rôle d'entraîneur

- Pour devenir technicien du sport (entraîneur), il faut être âgé d'au moins 18 ans, posséder son diplôme d'études secondaires et, dans certains cas, remplir des exigences propres à un sport ou avoir été athlète.
- Le titre de technicien du sport senior (entraîneur senior) est accessible aux techniciens du sport âgés d'au moins 20 ans et capables de démontrer, en se soumettant aux tests de leur fédération, qu'ils possèdent les compétences de bases exigées.

Rapport original rédigé par: Shaikh, M., dos Santos, Y.Y.S., Rodrigue, F., Ciampolini, V., Culver, D.M, Larissa R. Galatti, L. R., Seguin, C., Vinicius Z. Brasil, V. Z., Nash, C., Milistetd, M., He, C., & Fournier, K. (2020).

Résumé rédigé par: Majidullah Shaikh & Diane M. Culver (2020) - School of Human Kinetics, University of Ottawa
